

22E11
LAC D AILLEBOUST

Légende

Carte des titres miniers

	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué P-En attente de renouvellement, U-Refusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé
	Statut: A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité N-Refus de renouveler, Z-Désistement R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

Substance extraite

(G) Gravier	(D) Dolomie	(U) Autre
(I) Inconnu	(P) Ferme concession	(X) Calcite
(C) Carbone	(J) Terre jaune	(R) Résidu minier inertes
(E) Minerai de fer	(M) Marbre	(S) Sable
(L) Minerai de silice	(N) Terre noire	(T) Tourbe

Statut du site d'extraction

(O) Ouvert sous conditions	(C) Ouvert	(F) Fermé	(N) Non autorisé	(T) En traitement
----------------------------	------------	-----------	------------------	-------------------

Contrainte à l'activité minière

Contrainte majeure

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périère urbanisée
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel de renvoi et l'exploitation minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire ou le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

Contrainte mineure

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

Terris de catégorie II
Terris de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinni

Entente Piigonan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Nissinan de Bétiama, Essipit, Machevish, Nutsukuan

Frontières

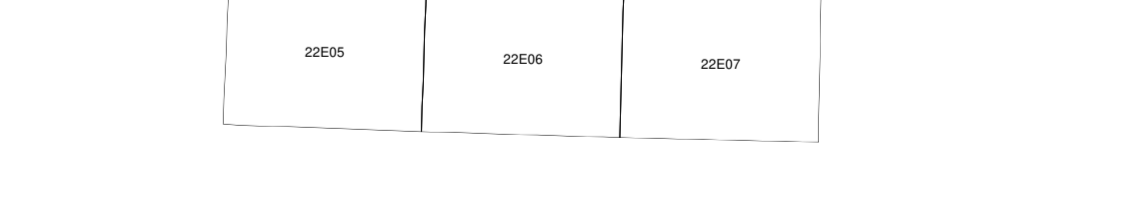
Frontière internationale
Frontière interprovinciale
Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998
est de 1°29' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 3,07
Système de référence géodésique North American 1983
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)
ZONE 19
48°30'00" Coordonnée géographique
6480000 E. Coordonnée U.T.M. Zone 19

Echelle 1:50 000
0 1000 2000 3000
mètres

AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.



Révisé par la Direction générale de la gestion du milieu minier
https://gestm.mines.gouv.qc.ca
La mise à jour de cette carte est disponible sur le site FTP de GEMM
http://gestm.mines.gouv.qc.ca/serveur.asp

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
Québec

Carte de titres miniers mise à jour le 2025-04-15

